

Les chiffres ne comprennent pas les indemnités payées aux maîtres chargés de cours spéciaux et aux ecclésiastiques chargés du cours de religion.

La dépense par élève — en ne considérant que les sommes ci-dessus — a donc été :

Pour les écoles primaires supérieures de garçons, de fr. 94,8 ;

Pour les écoles primaires supérieures de filles, de fr. 25,7.

B. Écoles primaires proprement dites publiques.

1° *Nombre des écoles et ressorts scolaires. Division des écoles.*
758 écoles, appartenant à 400 ressorts scolaires.

Ressorts scolaires :

1 ^{er} arrond. d'inspection,	40	ressorts scol.,	avec	137	écoles;
2 ^e	»	67	»	114	»
3 ^e	»	58	»	139	»
4 ^e	»	69	»	112	»
5 ^e	»	91	»	124	»
6 ^e	»	75	»	132	»

Total. . . 400 ressorts scol., avec 758 écoles.

Obs. — La ville de Luxembourg, ville-haute, est considérée comme formant 2 ressorts scolaires. De même, Esch-frontière et Esch-ville forment des ressorts différents, ainsi que Wiltz et Niederwiltz. D'autres fois, plusieurs localités forment un seul ressort scolaire.

Division des écoles :

- a) par rapport aux élèves qui les fréquentent ;
- b) par rapport au nombre d'années d'études qu'elles comprennent ;
- c) par rapport au nombre de classes ou degrés séparés et superposés sur lesquels sont réparties les 6 années d'études ;